



Vendredi 15 novembre 2019

« La réforme de l'assurance chômage va muscler nos créations d'emplois » Bernard Stalter, président de CMA France

« N'ayons pas de crainte à réformer. La frilosité ambiante face aux annonces du Gouvernement liées à la réforme de l'assurance chômage en vigueur depuis le 1^{er} novembre peut être légitime. Quand certains évoquent un durcissement des règles d'indemnisation, j'approuve, quand j'entends parler de fabrique de précarité, je dis stop. Regardons les choses en face. Le travail doit être le premier moteur de notre économie et doit payer toujours plus que l'indemnisation : il en va de la création d'emplois dans notre pays mais aussi de la pérennité de nos entreprises artisanales. La réforme est donc nécessaire. C'est une réelle opportunité pour nos emplois et pour freiner nos déserts artisanaux. Car ne l'oublions pas, la première entreprise de France est aussi la première créatrice d'emplois. Aidons-la à poursuivre sur ce chemin.

Je le rappelle souvent, l'artisanat est face à un paradoxe : 700 000 postes sont non pourvus et au premier semestre 2019, 30 % des entreprises artisanales font face à des difficultés de recrutement (Source U2P) quand 8,5 % de la population active recherche encore un emploi. Il est temps de prendre enfin les mesures structurelles qui permettent de mettre en adéquation l'offre et la demande : faciliter l'employabilité et le recours à l'emploi tout en équilibrant les droits de chacun, enfin ouverts à un certain nombre de travailleurs indépendants (dont les artisans et sans cotisation supplémentaire) et de salariés démissionnaires. On estime à près de 30 000 les bénéficiaires du nouveau système d'indemnisation jusqu'alors inexistant.

Mais si cette réforme va dans le bon sens, en modifiant les règles de l'indemnisation des personnes en recherche d'emploi, elle impacte aussi nos chefs d'entreprises : le système de malus devrait permettre de rassurer les salariés et réduire de facto la précarité. Toutefois, sur ce point, soyons vigilants quant à ses modalités pour les entreprises artisanales, qui risquent d'être pénalisées. On ne peut pas mettre sur le même plan un grand groupe qui peut avoir une utilisation abusive de contrats courts pour gérer à court terme ses ressources humaines et une boulangerie qui, pour couvrir des amplitudes horaires importantes, a besoin de pouvoir proposer des contrats courts.

Toutes ces mesures, ne l'oublions pas, doivent générer une économie de 3,7 milliards d'euros en deux ans. Si nous faisons le pari du travail et de l'accompagnement de l'employabilité des salariés, grâce aussi à la mise en place de la réforme de la formation et de l'apprentissage, alors nous aurons sauvé et permis de maintenir l'un des régimes les plus protecteurs en Europe. »

cma-france.fr - [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) / [LinkedIn](#)
Le portail des chambres de métiers et de l'artisanat : artisanat.fr

CONTACT PRESSE CMA France

Valérie Marquis – directrice relations presse relations publiques - 06 20 67 45 86 / marquis@cma-france.fr